



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2024-171

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Agence Régionale de la Santé

04-2024-05-21-00004 - Décision du 21 mai 2024 Portant modification de l'agrément n°27-04 de la société de transports sanitaires terrestres "SARL AMBULANCES DES ALPES DU SUD-04190 LES MEES" (4 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

04-2024-06-17-00001 - AP N° 2024-169-011 du 17 juin 2024 portant abrogation de l'arrêté préfectoral n°2024-158-007 du 6 juin 2024 et instituant une commission d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres des chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. (4 pages)

Page 8

04-2024-06-16-00001 - AP N°2024-168-001 du 16 juin 2024 portant publication des candidats aux élections des députés à l'assemblée nationale des 30 et 7 juillet 2024. (6 pages)

Page 13

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-05-21-00004

Décision du 21 mai 2024 Portant modification de
l'agrément n°27-04 de la société de transports
sanitaires terrestres "SARL AMBULANCES DES
ALPES DU SUD-04190 LES MEES"



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence
Pôle animation des politiques territoriales
Service réglementation

Décision du 21 mai 2024
Portant modification de l'agrément n° 27-04 de la société de transports sanitaires terrestres
«SARL AMBULANCES DES ALPES DU SUD – 04190 LES MEES»
Modification de gérance

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;
- VU** l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative au patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° 2005-2435 du 26 septembre 2005, portant agrément n° 27-04 de l'entreprise de transports sanitaires « SARL AMBULANCES DES ALPES DU SUD – 04190 LES MEES » ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- VU** l'arrêté du 17 avril 2024 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Sébastien DEBEAUMONT ;
- VU** la décision du 15 mai 2024 portant modification de l'agrément n° 27-04 de la société de transports sanitaires « SARL AMBULANCES DES ALPES DU SUD – 04190 LES MEES » ;
- CONSIDERANT** la transmission du nouveau k-bis en date du 16 mai 2024, relatif au changement de gérance depuis le 1^{er} octobre 2023 ;

SUR proposition de la délégué départemental des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

DECIDE

Article 1 : La décision du 15 mai 2024 portant modification de l'agrément n° 27-04 de la société de transports sanitaires « SARL AMBULANCES DES ALPES DU SUD – 04190 LES MEES » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination : SARL AMBULANCES DES ALPES DU SUD
N° d'agrément : 27-04
Gérant : Monsieur Jean-Pierre PIGNATO
Siège social : 1 place de la République – 04190 LES MEES
Téléphone : 04.92.34.32.34

Véhicules autorisés :

Mise en fonction	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} mise en circulation	N° série
19/06/2014	Ambulance C type A/B	RENAULT TRAFIC	DG 106 HS	03/06/2014	VF1FLA1A1EY748540
29/12/2020	Ambulance C type A	RENAULT TRAFIC	FV 202 NY	03/12/2020	VF1FL000165327406
06/07/2021	Ambulance C type A/B	RENAULT TRAFIC	GA 741 GE	25/06/2021	VF1FL000566697848
30/01/2018	VSL	RENAULT	ET 746 JP	15/01/2018	VF1RFB00559085257
11/05/2019	VSL	RENAULT	FG 373 GM	20/05/2019	VF1RFB00562116307
18/02/2020	VSL	RENAULT	FN 042 JY	30/01/2020	VF1RFB00164635181
23/03/2022	VSL	RENAULT	FM 283 VC	30/12/2019	VF1RFA00864418093
31/05/2022	VSL	PEUGEOT	GG 611 LB	19/05/2022	VR3FBYHZLNY530626
03/08/2022	VSL	PEUGEOT	GH 505 AR	21/06/2022	VR3UDYHSKNJ675175
15/05/2024	VSL	PEUGEOT	GG 6448 AY	28/04/2022	VR3F4DGYTNY51560

Véhicule radié :


Retrait	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} mise en circulation	N° série
15/05/2024	VSL	RENAULT	EA 367 ZR	31/03/2016	VF1BZ140653344796

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général par Intérim de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne-les-Bains, le 31 MAI 2024

Pour le directeur général par intérim et par délégation,
Le directeur départemental de la délégation
des Alpes-de-Haute-Provence,



Bertrand BIJU-DUVAL

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-06-17-00001

AP N° 2024-169-011 du 17 juin 2024 portant
abrogation de l'arrêté préfectoral
n°2024-158-007 du 6 juin 2024 et instituant une
commission d'établissement des listes
électorales en vue de l'élection des membres des
chambres d'agriculture des
Alpes-de-Haute-Provence et de
Provence-Alpes-Côte d'Azur.



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des collectivités territoriales et des élections**

Digne-les-Bains, le 17 JUIN 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024- 169 011

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 2024-158-007 du 6 juin 2024 et instituant une commission d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres des chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-158-007 du 6 juin 2024 instituant une commission d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres des chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

VU les désignations présentées par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Alpes-de-Haute-Provence et les Jeunes agriculteurs des Alpes-de-Haute-Provence en date des 11 et 14 juin 2024 ; ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2024-158-007 du 6 juin 2024 instituant une commission d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres des chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est abrogé.

Article 2 : A l'occasion de l'élection des membres des chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est institué une commission d'établissement des listes électorales.

Article 3 : La commission d'établissement des listes électorales est composée ainsi qu'il suit :

Membres avec voix délibérative :

Membre désigné par le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Président :

Madame Chloé DEMEULENAERE, Secrétaire générale de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Présidente, titulaire ;

Monsieur Thomas MOLLET, Directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, suppléant ;

Membre désigné par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence :

Monsieur Jean-Claude CASTEL, conseiller départemental ;

Membre désigné par la Directrice départementale des territoires des Alpes-de-Haute-Provence :

Madame Catherine GAILDRAUD, Directrice départementale des territoires, titulaire ;

Monsieur Thibaud GONZALEZ, chef du service Économie agricole, suppléant ;

Membre représentant la Mutualité sociale agricole Alpes-Vaucluse :

Monsieur Jérôme MOLLE ;

Membres avec voix consultative :

Membres désignés par les organisations salariales :

Monsieur Richard ROUGON, titulaire, représentant la Confédération paysanne des Alpes-de-Haute-Provence ;

Madame Lorraine PRUNET, suppléante, représentant la Confédération paysanne des Alpes-de-Haute-Provence ;

Monsieur Fabien TRUJILLO, représentant la Confédération générale du travail – fédération nationale agroalimentaire et forestière ;

Monsieur Sébastien FAYOT, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricole des Alpes-de-Haute-Provence, titulaire ;

Monsieur Alain MARTEL, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricole des Alpes-de-Haute-Provence, suppléant ;

Monsieur Goeffrey DONATINI, représentant les Jeunes agriculteurs des Alpes-de-Haute-Provence, titulaire ;

Monsieur Benjamin FERRAND, représentant les Jeunes agriculteurs des Alpes-de-Haute-Provence, suppléant ;

Représentant des propriétaires fonciers désigné sur proposition des membres de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence :

Monsieur Olivier PASCAL.

Le secrétariat de la commission est assuré par la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.

Article 4 : Le siège de la commission ainsi constituée est fixé à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence mais elle pourra se réunir en tout autre lieu approprié à ses travaux après en avoir délibéré.

La réunion d'installation de la commission départementale chargée de l'établissement des listes électorales pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence aura lieu le mardi 18 juin 2024 à 10h00 à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (salle Lehman).

Article 5 : La commission peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille (31, rue Jean-François LECA – 13002 Marseille Cedex 6).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission et au président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire générale



Chloé DEMEULENAERE

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-06-16-00001

AP N°2024-168-001 du 16 juin 2024 portant
publication des candidats aux élections des
députés à l'assemblée nationale des 30 et 7
juillet 2024.



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des collectivités territoriales et des élections**

Digne-les-Bains, le 19 6 JUIN 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024 - 168 001

portant publication des candidats aux élections des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU le code électoral ;

VU décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées dans les délais et les résultats du tirage au sort de l'ordre des emplacements d'affichage des candidats dans les circonscriptions du département des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE :

Article 1 : En vue de procéder au renouvellement général des députés à l'Assemblée nationale, la liste des candidats et de leurs remplaçants pour le 1^{er} tour est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le numéro d'ordre des candidats dans chaque circonscription correspond au numéro de panneau d'affichage qui sera le même en tout lieu d'implantation de l'affichage électoral.

Article 3 : L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage est celui retenu pour la disposition des bulletins de vote sur la table de décharge dans les bureaux de vote de la circonscription.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, direction du management, de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille (31, rue Jean-François LECA – 13002 Marseille Cedex 6).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : La Secrétaire générale de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans chaque commune aux emplacements habituels d'affichage administratif.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire générale

Chloé DEMEULENAERE

Législatives 2024

Tour 1 - 30 juin 2024

LISTE DES CANDIDATURES
04 Alpes-de-Haute-Provence

04 - Alpes-de-Haute-Provence**0401 - 1ère circonscription****1 siège(s) à pourvoir**

	Né(e) le
1 Mme LAKHLEF TSALAMLAL Nadia	21/08/1960
Remplaçant : M. PEYRE Christian Bernard (27/07/1947)	
2 Mme RAPONI Sandra	29/12/1988
Remplaçant : M. CATILLON Pierre (20/12/1994)	
3 Mme ROS Annabel	18/06/1979
Remplaçant : M. IMBERT Olivier (25/06/1954)	
4 Mme CAMPART Patricia	15/06/1964
Remplaçant : M. LOUAULT Sylvain (02/06/1984)	
5 M. GIRARD Christian	07/05/1952
Remplaçant : M. BENESEY Yves (12/03/1954)	
6 M. BLANC Felix	01/07/1984
Remplaçant : Mme WALGENWITZ Florence (08/08/1964)	
7 M. GAUVAN Benoit	16/02/1978
Remplaçant : Mme COSSERAT Sandrine (10/12/1972)	

04 - Alpes-de-Haute-Provence**0402 - 2ème circonscription****1 siège(s) à pourvoir**

	Né(e) le
1 M. REYNAUD Loan	06/01/2003
Remplaçant : M. GUISTINI Hugo (14/10/1999)	
2 Mme VAGINAY Sophie	18/12/1969
Remplaçant : M. DURNERIN Fabrice (05/01/1966)	
3 M. CYVOCT Henri	27/03/1948
Remplaçant : Mme TRANCHAND Jacqueline (09/05/1947)	
4 M. WALTER Léo	14/04/1972
Remplaçant : Mme ALLAMEL Alice (23/08/1993)	
5 Mme BLANC Dominique	03/06/1962
Remplaçant : Mme HOANG Christiane (01/03/1956)	
6 Mme CADENEL Myriam	06/01/1965
Remplaçant : M. DENIS Eddy (02/11/1982)	

